Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260519-2026_05_19_03B-DE

VEIGNÉ
VILLE VERTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE VEIGNÉ

Séance ordinaire du 19 mai 2026

Délibération n° 2026.05.19.03B

OBJET : **DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À CARACTÈRE PERMANENT**

Date de convocation : le 12 mai 2026
Nombre d'élus en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29
Ayant donné procuration : 2
Absent excusé : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil municipal, s'est réuni dans la salle Hubert Marionnaud, sous la Présidence de Monsieur JASNIN Jean-Marc, Maire.

Présents : M. JASNIN Jean-Marc, Mmes ACHARD Julie, AFONSO Evelyne, ANDRONY Claire, M. BARADUC Christophe, Mmes CANTIN-GUELLIL Anne, COQUEREAU-DEMOIS Céline, MM. D'AGOSTINO Maxime, DEGUFFROY Romain, Mme ELIAUME Catherine, MM. GROSSET Romain, GUENAULT Laurent, Mme HAÏCHOUR Nelly, M. HEINDERYCKX Philippe, Mme JASNIN Aline, M. KERUZORE Yohann, Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, MM. MERCIER Thomas, RAGUIN Thierry, SAUNIER Patrick, Mmes VAVASSEUR Isabelle, ZELLER Isabelle, MM. BOUDOUASSAL Khalid MICHAUD Patrick, M. BESNARD Olivier, Mme JOUANNEAU Muriel, M. ROLANT Jean-Luc.

Pouvoirs : Mme ARNOULT Laurence donne pouvoir à M. BOUDOUASSAL Khalid, Mme MOULLÉ Alexandra donne pouvoir à M. MICHAUD Patrick.

Secrétaire de séance : Mme ACHARD Julie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-5, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération n°2026.05.19.03A en date du 19 mai 2026, relative à la création d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent,

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales et communication du 5 mai 2026,

Vu le rapport du Maire,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260519-2026_05_19_03B-DE

Vu la liste des candidats de la majorité « Vivre à Veigné »,

Vu la liste des candidats de l'opposition « Veigné au Cœur »,

Vu la liste des candidats de l'opposition « Veigné Autrement »,

Considérant la création d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent par délibération n°2026.05.19.03A en date du 19 mai 2026,

Considérant la composition et les modalités de désignation des membres de cette commission selon la réglementation susvisée,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'élection de cinq (5) Conseillers municipaux titulaires et de cinq (5) Conseillers municipaux suppléants, membres de cette Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent :

	Majorité « Vivre à Veigné »			Opposition « Veigné au Cœur »	Opposition « Veigné Autrement »
Titulaires	**Christophe BARADUC**	**Julie ACHARD**	**Maxime D'AGOSTINO**	**Patrick MICHAUD**	**Olivier BESNARD**
Suppléants	**Yohann KERUZORE**	**Isabelle ZELLER**	**Evelyne AFONSO**	**Khalid BOUDOUASSAL**	**Jean-Luc ROLANT**

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Veigné, le 22 mai 2026

La secrétaire de séance
Julie ACHARD

Pour extrait conforme
Jean-Marc JASNIN
Maire de Veigné

MAIRIE DE VEIGNÉ (I.-et-L.)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif *d'Orléans,* 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».